

Traités internationaux pour lesquels la Suisse assume les fonctions de dépositaire

Arrangement de Madrid concernant la répression des fausses indications de provenance sur les marchandises, révisé

fait à Londres le 2 juin 1934 entré en vigueur le 1^{er} août 1938

Réserves et déclarations

France

Applicable à toutes les possessions d'outre-mer.